

Rapport annuel 2011

RENFORCER LA COOPÉRATION DES SERVICES DE POLICE
GRÂCE À L'APPRENTISSAGE





Rapport annuel 2011

RENFORCER LA COOPÉRATION DES SERVICES DE POLICE
GRÂCE À L'APPRENTISSAGE

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

© Collège européen de police, 2012

La présente publication couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Rédigé et édité par Claire Bose

Remerciements particuliers à tous les photographes et à mes collègues du CEPOL qui ont contribué à la présente publication

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2012

ISBN 978-92-9211-012-3

doi:10.2825/28412

Une fiche catalographique figure à la fin de l'ouvrage.

Printed in Luxembourg

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ SANS CHLORE (PCF)

Sommaire

Le CEPOL en 2011	4
Avant-propos	5
Introduction	7
Le rôle du CEPOL dans la sauvegarde de la sécurité intérieure de l'UE	8
Mission, vision et valeurs	9
Célébration de dix années de coopération policière par l'apprentissage	10
Changements organisationnels	13
Réflexion et enseignement de qualité: le programme de travail 2011	16
Apprentissage en ligne: une nouvelle génération d'options d'apprentissage	19
Accent sur l'apprentissage: lutte contre le terrorisme et l'extrémisme	20
Accent sur l'apprentissage: grande criminalité et criminalité organisée	21
Accent sur l'apprentissage: coopération policière en Europe	22
Accent sur l'apprentissage: gestion et direction stratégiques	23
Programme d'échange destiné aux forces de police européennes en 2011	25
Recherche et science	28
Relations extérieures	29
Regarder vers l'avenir	30
Annexes	32



Le CEPOL en 2011

4 206	participants
795	formateurs
292	participants aux échanges
106	cours, séminaires, conférences et séminaires en ligne
93 %	de participants satisfaits
34	points de contact nationaux
16	catégories de cours
5	valeurs
1	vision
1	mission

La stratégie du Collège européen de police (CEPOL), fondée sur une réflexion et un enseignement de qualité, contribue à la coopération des services de police européens grâce à l'apprentissage, dans l'intérêt des citoyens européens.

93 %
de participants
satisfaits

4 206
participants

106
cours, séminaires,
conférences
et séminaires
en ligne

Avant-propos



En assumant la présidence du conseil d'administration le 1^{er} janvier 2011, la présidence hongroise entendait en priorité examiner et appliquer les recommandations du rapport d'évaluation quinquennal. Au cours de deux réunions, en février et mars 2011, le conseil d'administration a formulé un ensemble complet de recommandations concernant l'avenir du CEPOL et de l'apprentissage des services de police européens. Nous avons présenté ces recommandations dans la publication *New philosophy, new possibilities*, parue en octobre 2011.

Durant les six premiers mois de l'année 2011, la présidence hongroise a accordé toute l'importance requise à l'application de la stratégie du CEPOL, utilisant le cadre de référence stratégique et les instruments de gestion légués par la présidence belge. À cette fin, elle a encouragé l'usage du réseau électronique du CEPOL, et notamment du système de gestion documentaire (DMS) et du système de gestion de l'apprentissage (LMS), afin d'intensifier la coopération avec l'agence.

En ce qui concerne les activités spécifiques du CEPOL, la présidence hongroise a particulièrement soutenu les actions conformes à la stratégie de sécurité intérieure de l'Union européenne (UE), telle la lutte contre la grande criminalité et le crime organisé. Nous avons également pris une part active au programme d'échange destiné aux forces de police européennes, soulignant l'importance du partage des meilleures pratiques. Nous avons aussi consacré un effort considérable au renforcement de la formation à la gestion civile des crises et au soutien d'une politique de voisinage efficace.

De manière générale, ce fut un plaisir de jouer un rôle majeur dans la création de nombreuses opportunités pour l'avenir du CEPOL.

Dr József Boda
Président du conseil d'administration,
janvier-juin 2011



Le 1^{er} juillet 2011, la Pologne a assuré pour la première fois la présidence de l'Union européenne.

Durant toute notre présidence, nos priorités concernant le Collège européen de police ont reflété non seulement le statu quo, mais aussi les changements stratégiques prévus à la lumière du rapport d'évaluation quinquennal. À travers l'élaboration d'un nouveau modèle structurel pour le CEPOL, sur la base des recommandations du conseil d'administration et des opinions du Parlement européen, du Conseil et de la Commission européenne, nous souhaitons en priorité assurer que le CEPOL soit en mesure d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Nous souhaitons également mieux préparer le CEPOL pour l'avenir. Afin d'y parvenir, nous avons accordé une grande importance à l'élaboration du programme de travail 2012 et à la portée des futures activités de formation. En soutenant l'évaluation des besoins éducatifs, entreprise dans le cadre du programme de formation européen, le CEPOL sera capable de proposer les activités de formation et

d'apprentissage les plus adaptées à la stratégie de sécurité intérieure de l'Union européenne. Nous avons également encouragé l'élaboration de stratégies relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à la gestion des informations.

Dans une perspective plus vaste, la présidence a encouragé le CEPOL à appliquer sa stratégie en matière de relations extérieures, en particulier avec les pays du partenariat oriental, favorisant la conclusion d'accords de coopération.

Nous avons débuté notre mandat en considérant que chaque défi pouvait être transformé en opportunité, et nous avons sincèrement souhaité, durant notre présidence, offrir toute l'assistance possible au Collège européen de police, afin qu'il saisisse la chance de devenir l'un des organes européens les plus efficaces.

Eliza Wójcik
Présidente du conseil d'administration,
juillet-décembre 2011

Introduction

Je me réjouis de présenter ce rapport annuel sur les activités du CEPOL en 2011. Cette année a été l'occasion de réfléchir au passé, alors que nous célébrions notre dixième anniversaire, et à l'avenir, alors que nous appliquons les recommandations de l'évaluation quinquennale du conseil d'administration. Le rapport d'évaluation a analysé les progrès accomplis et a suggéré des recommandations au Conseil des ministres et à la Commission, afin de rationaliser et de renforcer les capacités opérationnelles du CEPOL.

Ce fut un honneur de recevoir autant d'hôtes de marque à l'occasion de notre dixième anniversaire. Cet événement marquant a été clairement tourné vers l'avenir, et j'ai été très satisfait de voir le CEPOL désigné comme l'un des principaux prestataires de services de formation de l'Union. Il est clair que le CEPOL sera à l'avenir au cœur des opérations de formation des services répressifs de l'Union européenne.

Durant toute l'année, le CEPOL a continué à organiser des activités (dont l'apprentissage en ligne) qui ont attiré plus de participants que les années précédentes. Pour la première fois, le CEPOL détenait l'entière responsabilité financière et organisationnelle du programme d'échange destiné aux forces de police européennes, et le nombre de participants aux échanges a triplé. Attentif aux pressions en faveur de la rentabilité exercées sur les organes publics dans toute l'Europe, le CEPOL a développé son instrument d'apprentissage en ligne et a mis en œuvre diverses activités de formation fondées sur le web. À l'avenir, la gamme d'apprentissage en ligne du CEPOL sera développée de manière dynamique afin d'attirer encore plus de participants dans les classes virtuelles.

Nous devons bien sûr nos résultats aux succès des États membres de l'UE et de nos partenaires, et je voudrais donc rendre hommage à tous ceux qui



se sont engagés à nos côtés et qui ont contribué à l'ampleur de nos progrès. Les diverses équipes des présidences du conseil d'administration ont joué un rôle vital dans la gestion du CEPOL. Il importe tout autant de reconnaître l'apport et les services du réseau des instituts de formation et partenaires nationaux, étroitement impliqués dans la réalisation de nos engagements dans le plan d'activité de 2011. Je souhaiterais également rendre hommage au personnel de l'agence, dont le travail intense a grandement contribué à la concrétisation de nos objectifs.

Le présent rapport s'intéresse aussi succinctement à l'avenir. Les prochaines années se caractériseront assurément par une demande croissante de formation policière, et le Collège continuera à répondre à l'évolution des besoins pour offrir aux forces de police européennes les meilleures opportunités d'apprentissage et de formation.

Ces dix années d'activité du CEPOL représentent une grande réussite et j'attends avec impatience les dix années à venir.

D^r Ferenc Bánfi
Directeur

Le rôle du CEPOL dans la sauvegarde de la sécurité intérieure de l'UE



La stratégie de sécurité intérieure de l'UE nécessite une réponse européenne forte et cohérente aux menaces et défis sécuritaires. Afin de préserver et de renforcer la sécurité intérieure de l'UE, il est essentiel de créer des capacités et de maintenir et développer les compétences policières de manière harmonisée. Durant toute l'année 2011, le CEPOL a abordé les questions de sécurité intérieure stratégique en proposant des activités de formation et des outils d'apprentissage qui traitent les menaces comportant une dimension européenne, tels le terrorisme, la grande criminalité et le crime organisé.

Le cycle politique de l'UE a été introduit en 2011. Le CEPOL apporte son expertise en matière de renforcement des capacités dans l'ensemble des huit domaines prioritaires, examinant les besoins de formation et suggérant des possibilités d'apprentissage pour intensifier les efforts de formation à l'échelle européenne.

Le CEPOL contribue également aux efforts visant à définir une réponse européenne commune et concertée aux crises, grâce à l'apport d'une formation à la gestion civile des crises et au renforcement de la coopération avec les pays concernés par la politique européenne de voisinage.



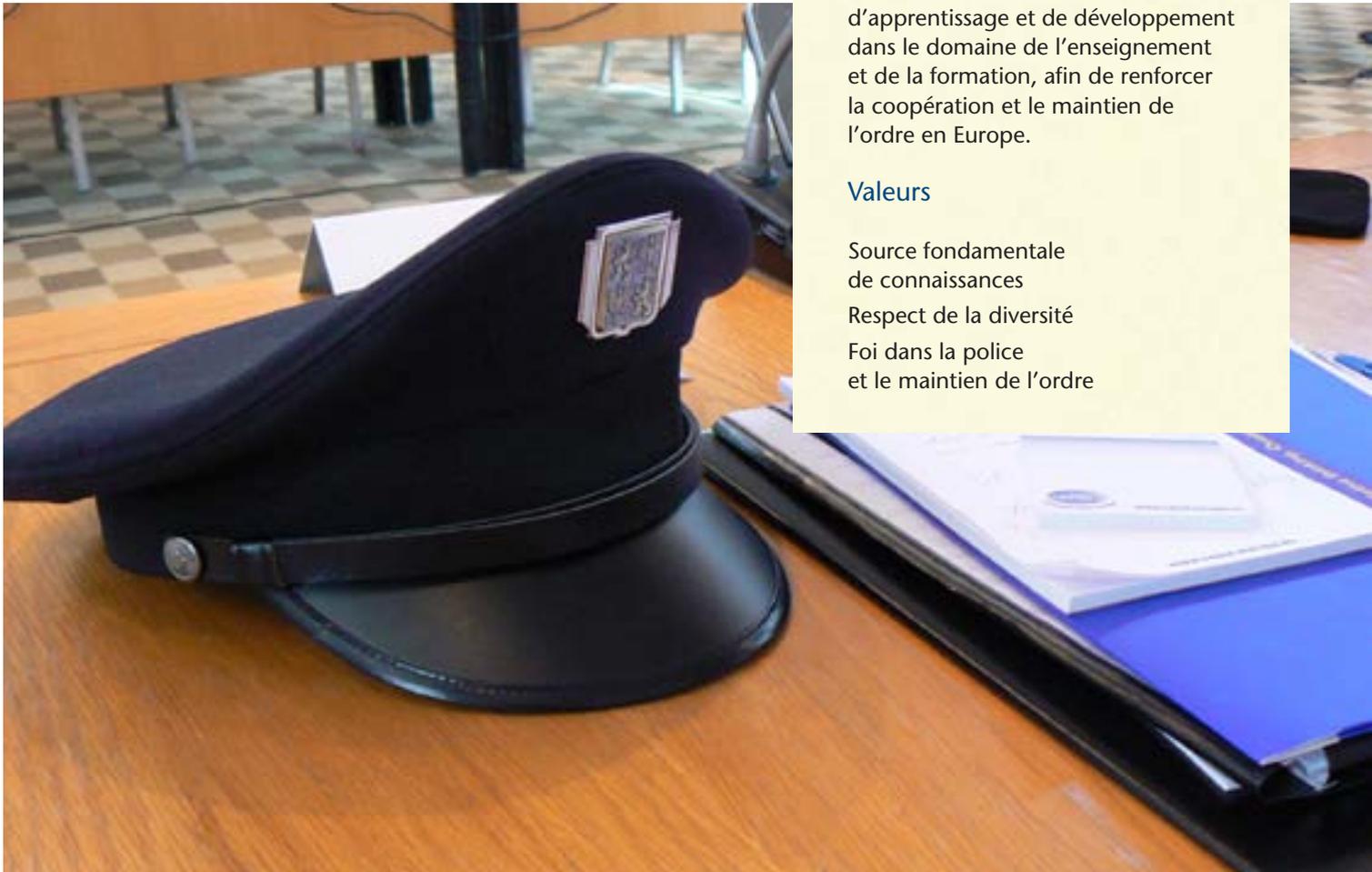
Afin de répondre aux futurs défis qu'affronteront les États membres de l'UE à l'échelle mondiale, l'Europe a besoin de professionnels hautement qualifiés partageant une culture similaire, capables de comprendre, d'évaluer et de traiter les menaces internationales sur des bases nationale et paneuropéenne. Les politiques de l'Union, tels le programme de Stockholm et la stratégie de sécurité intérieure de l'UE, nécessitent donc une vision stratégique de la formation professionnelle en Europe, dans laquelle le CEPOL joue un rôle important. Un élément clé de cette stratégie consolidée et complète est le programme de formation européen actuellement élaboré par la Commission. À la demande de cette dernière, le CEPOL a entrepris un exercice de cartographie unique et inédit pour définir l'importance et la portée des formations des services répressifs disponibles dans l'Union. L'étude du CEPOL recensera parallèlement les lacunes de la formation afin d'évaluer les besoins stratégiques de formation.

Durant l'année 2011, le CEPOL s'est imposé comme l'un des acteurs de la stratégie globale de sécurité intérieure, et a affirmé sa présence dans différents groupes de travail du Conseil, tel le comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI). Le CEPOL a également été représenté à l'échelle internationale, participant à divers forums (Interpol, convention de coopération policière pour l'Europe du Sud-Est) et coopérant ponctuellement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDDC).

Mission, vision et valeurs

Le CEPOL est une agence de l'UE dédiée à la formation des policiers, et plus spécifiquement au renforcement de la capacité des services de répression européens, afin qu'ils puissent répondre aux menaces évolutives, et notamment aux menaces comportant une dimension européenne ou transfrontalière.

Le CEPOL élabore son programme d'activités en fonction de l'évaluation actuelle des menaces pesant sur les États membres de l'Union et de leurs besoins de sécurité. En s'appuyant sur la stratégie de sécurité intérieure de l'UE, le cycle politique et le programme de Stockholm, le CEPOL est en mesure de créer des activités d'apprentissage utiles et axées sur l'actualité.



Mission

Le CEPOL, en tant qu'agence de l'Union européenne, contribue à la coopération policière européenne par l'apprentissage, dans l'intérêt des citoyens européens.

Vision

Le CEPOL souhaite être reconnu par les agences et les autorités des sphères policière et éducative comme une source essentielle d'apprentissage et de développement dans le domaine de l'enseignement et de la formation, afin de renforcer la coopération et le maintien de l'ordre en Europe.

Valeurs

Source fondamentale de connaissances
Respect de la diversité
Foi dans la police et le maintien de l'ordre

Célébration de dix années de coopération policière par l'apprentissage

REVENIR SUR LE PASSÉ

Le dixième anniversaire du CEPOL a été l'occasion d'examiner les réalisations passées. Dans deux publications anniversaires, les membres du réseau du CEPOL ont échangé leurs souvenirs personnels de l'agence.

«Je suis le membre allemand du conseil d'administration du CEPOL depuis juillet 2002. Dès ma toute première réunion du conseil d'administration, j'ai été convaincu — et le suis toujours — que le CEPOL représente la dimension la plus européenne de la formation et de l'enseignement policiers, indispensable pour compléter nos visions nationales. Mes rencontres

et contacts personnels étroits avec des collègues et des experts de la formation policière, venus en grand nombre de toute l'Europe, m'ont permis de mieux comprendre cette formation et les résultats que nous pouvons obtenir ensemble. J'ai appris que nous partagions les mêmes valeurs, et j'ai constaté que, malgré nos différences, un nombre croissant de personnes avaient une vision commune du maintien de l'ordre public.»

Klaus Neidhardt
Président
Université de la police allemande, Münster





«Le CEPOL a organisé sa première activité de formation en 2001, à l'École nationale supérieure de la police (ENSP) de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, et ces premiers participants ne pouvaient pas savoir qu'ils étaient les pionniers d'une grande aventure dans le domaine de la formation policière. Depuis lors, des milliers de policiers originaires des États membres de l'UE, des pays associés et des pays candidats ont appris à se connaître, à se respecter et à se faire confiance, afin de travailler ensemble, dans l'intérêt des citoyens qu'ils servent quotidiennement. Cet objectif a été atteint grâce à des centaines de cours de formation et de séminaires, mis en œuvre sous l'égide du CEPOL, mais gérés par les instituts nationaux de police des États membres de l'UE. Au cours de ces dix dernières années, chaque pays, chaque école de police, a apporté, petit à petit, étape après étape, sa contribution à cette construction européenne qui nous tient tellement à cœur.»

Émile Pérez
Directeur de la coopération internationale
Ministère de l'intérieur, France

«Le CEPOL s'est engagé à soutenir le développement et le partage accrus des connaissances scientifiques et des recherches dans le domaine de la police et du maintien de l'ordre, afin de favoriser la formation avancée des hauts responsables de services de police au niveau paneuropéen. Durant la première décennie d'existence du CEPOL, des mesures importantes ont été prises pour encourager la coopération entre les chercheurs de la police, les unités organisationnelles de recherche policière et les écoles de police; pour diffuser les résultats des

recherches et offrir un soutien scientifique à un public plus vaste; et pour appuyer et développer la formation relative aux normes européennes.»

János Fehérváry
Responsable de l'unité des affaires internationales
Sicherheitsakademie, Autriche

«Le CEPOL a connu un développement remarquable depuis sa création. Il est devenu un acteur important de la formation relative à la sécurité intérieure. Il encourage également la coopération avec différentes agences de l'UE, organisations internationales et acteurs mondiaux tels que les États-Unis, la Chine et la Russie. La coopération entre les agents des services répressifs estoniens et les agents d'autres pays européens est essentielle, et le CEPOL a constitué un cadre unique pour développer les compétences professionnelles de ces agents, tout en ouvrant la voie à la communication entre des personnes hautement qualifiées.»

Risto Pullat
Lieutenant-colonel de police
Conseil estonien de la police
et des gardes-frontières

«Au cours de ces dix dernières années, chaque pays, chaque école de police, a apporté, petit à petit, étape après étape, sa contribution à cette construction européenne qui nous tient tellement à cœur.» (Émile Pérez)

Célébration de dix années de coopération policière par l'apprentissage

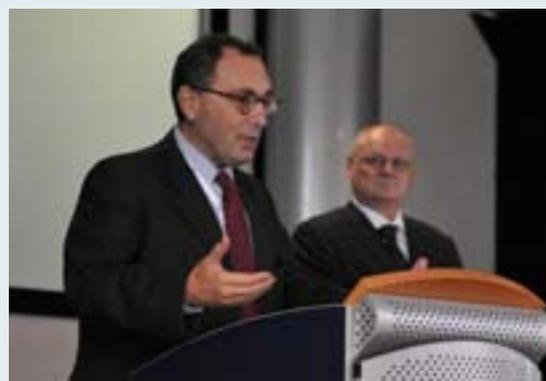
REGARDER VERS L'AVENIR

Le 4 octobre 2011, le CEPOL a accueilli 67 invités à Bramshill, pour célébrer la première décennie de coopération policière par l'apprentissage. Outre les membres du réseau du CEPOL, les invités incluaient Véronique Mathieu, députée européenne; Stefano Manservigi, directeur général de la direction générale des affaires intérieures de la Commission européenne; Ilkka Laitinen, directeur de Frontex; Michel Quillé, directeur adjoint d'Europol; Rafael Fernandez-Pita, du secrétariat général du Conseil de l'Union européenne (direction générale de la justice et des affaires intérieures); et Kenneth Deane et Radek Khol, du Service européen pour l'action extérieure (SEAE).

Point fort de la célébration, un après-midi de discussion a été consacré à l'avenir de la formation des services de répression européens et au rôle possible du CEPOL dans l'apport d'un enseignement de qualité à un vaste public. Plusieurs sujets ont suscité des discussions et des débats animés: les arguments en faveur d'un programme de formation européen, la dimension européenne de la formation des services de répression, le développement d'une culture policière européenne, et les moyens de renforcer la dimension opérationnelle de l'enseignement et de la formation.



Lors de cette célébration, le CEPOL a également accueilli des visiteurs du Parlement européen, de la Commission européenne et des agences relevant de la justice et des affaires intérieures (JAI).



Stefano Manservigi, premier directeur général de la Commission européenne à visiter le CEPOL, a défendu le programme de formation européen, élément clé du programme de Stockholm.



Changements organisationnels

Le CEPOL a entrepris divers changements organisationnels et administratifs pour assurer une gestion plus efficace de l'agence. De nombreuses améliorations ont été guidées par la publication d'une évaluation indépendante des cinq premières années d'existence du CEPOL en tant qu'agence de l'Union européenne. Cette évaluation formulait sept recommandations, approuvées par la Commission européenne, dont le Conseil des ministres de la justice et des affaires intérieures a pris note:

- clarifier la logique d'intervention du CEPOL;
- rationaliser la gouvernance et les structures;
- renforcer le secrétariat du CEPOL;
- fusionner le renforcement des capacités pour assurer le maintien de l'ordre;
- évaluer l'engagement des États membres de l'UE auprès du CEPOL;
- concentrer les efforts de renforcement des capacités;
- mesurer les résultats et les impacts.

Rationalisation de la gouvernance

Le conseil d'administration a adopté plusieurs mesures et décisions pour appliquer les recommandations de l'évaluation quinquennale. En 2011, par exemple, des mesures ont été prises pour dissoudre les comités afin de rationaliser la gouvernance. Des mesures supplémentaires concernant les groupes de travail ont simultanément été prévues pour 2012.

En 2011, les comités participaient encore à la réalisation des objectifs du CEPOL, et l'agence reconnaît la contribution des comités responsables de la stratégie, du budget et de l'administration, de la programmation



annuelle, de la formation, de la recherche et de la science. L'agence loue l'engagement et le professionnalisme des membres du comité durant toute la durée de leur mandat.

Les groupes de travail ont eux aussi précieusement contribué à l'application de la stratégie du CEPOL en 2011. Les membres des quatre groupes de travail ont apporté leur expertise au conseil d'administration dans les domaines des relations extérieures, de l'enseignement, de la recherche et de la science, et des programmes d'études communs. L'agence salue encore une fois le dévouement des membres du groupe de travail.

De plus, le règlement intérieur du conseil d'administration a été révisé pour réduire le nombre de ses réunions annuelles. À partir de 2012, il n'y aura plus qu'une réunion ordinaire du conseil d'administration par présidence de six mois. Cette réduction sera compensée par un recours plus fréquent aux procédures écrites pour régler les affaires courantes. L'objectif général du conseil d'administration est de se concentrer sur la formulation de politiques et la prise de décisions à long terme, à un niveau stratégique.

Gestion des ressources

En ce qui concerne les effectifs, l'évaluation quinquennale a remarqué que le CEPOL assurait ses principaux services malgré une pénurie de personnel. Afin de remédier à cette situation,



le CEPOL a lancé en 2011 une campagne de recrutement dynamique, destinée à pourvoir les postes vacants, conformément à la politique de recrutement pluriannuelle.

Exécution budgétaire

Le budget de fonctionnement du CEPOL pour 2011 s'élevait à 8,3 millions d'euros et couvrait trois principales lignes budgétaires: le personnel (titre 1), les autres dépenses administratives (titre 2) et les dépenses opérationnelles (titre 3).

Maintien et suivi de la qualité

Le CEPOL s'engage à assurer la qualité de toutes ses prestations.

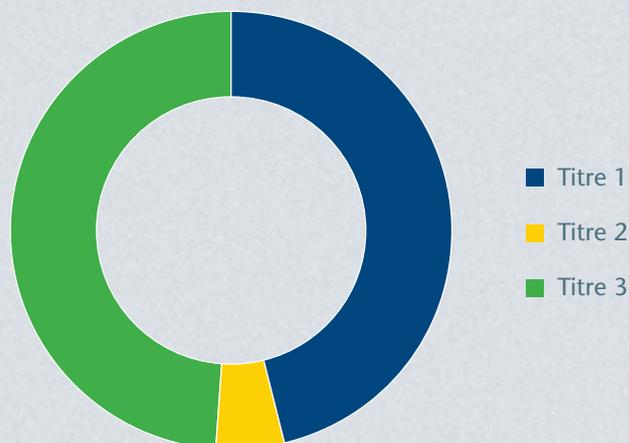
Le CEPOL a choisi de rationaliser son contrôle interne en adoptant seize normes de contrôle interne et en recrutant un responsable du contrôle interne en août 2011. D'après une évaluation consacrée au degré de mise en œuvre des seize normes, au quatrième trimestre 2011, elles sont dans l'ensemble respectées par le CEPOL. Les aspects à améliorer font l'objet d'un plan d'action, qui permettra de renforcer leur application.

Durant l'année 2011, le CEPOL a été soumis à trois principaux audits: deux audits externes effectués par la Cour des comptes européenne

et un audit interne réalisé par le service d'audit interne (IAS) de la Commission européenne.

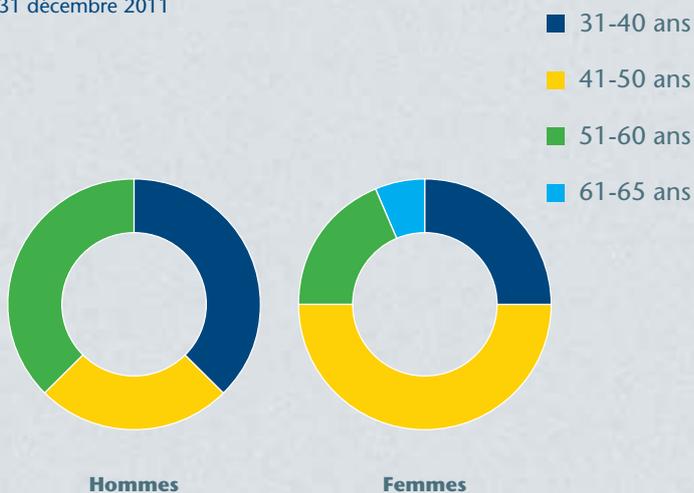
La Cour des comptes européenne a vérifié les comptes et conclu que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels du Collège relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Ventilation des dépenses budgétaires en 2011 (en pourcentage)



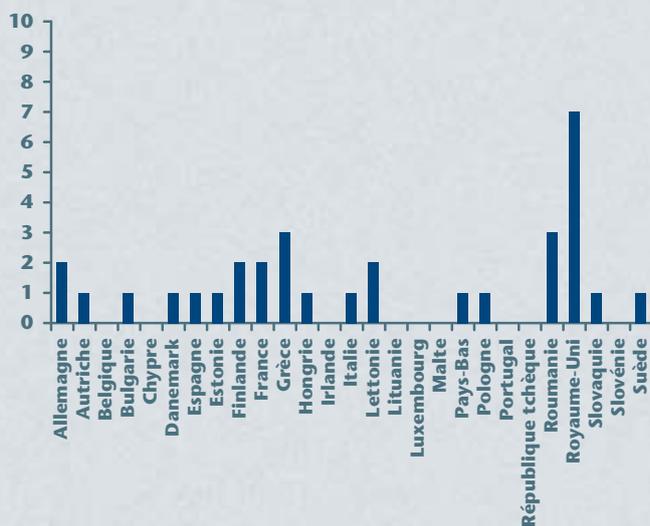
Effectifs du CEPOL par âge et par sexe

au 31 décembre 2011

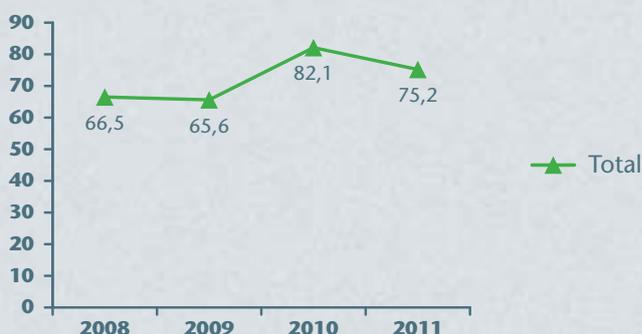


Effectifs du CEPOL par nationalité

au 31 décembre 2011



Consommation budgétaire totale (en pourcentage) (*)



(*) Les pourcentages de 2011 se fondent sur les données prévisionnelles au 31 décembre 2011; ils devraient augmenter progressivement à la suite de l'utilisation des crédits reportés d'ici à la fin de 2012, date à laquelle le taux de consommation finale sera disponible.

Le service d'audit interne a conclu que l'introduction de conventions de subvention était une mesure efficace pour progresser vers une gestion financière saine, tout en formulant quelques recommandations pour améliorer le processus d'octroi des subventions. Conformément à ces recommandations, le processus d'octroi des subventions a été rapidement révisé. L'IAS a félicité l'agence de cette mesure décisive et de l'adaptation rapide des procédures. Un plan d'action respectant les recommandations des auditeurs est actuellement mis en œuvre, conformément aux délais fixés.

Gestion de la qualité

Le CEPOL a commencé à utiliser le tableau de bord prospectif (TBP) en janvier, en incluant 69 indicateurs adoptés par le conseil d'administration en septembre 2010. Dans un second temps, il s'est inspiré de l'expérience du TBP pour rendre les indicateurs plus aisément mesurables et les a réduits au nombre de 28 en 2012 [24 indicateurs de performance (IP) et 4 indicateurs clés de performance (ICP)]. Les ICP et les IP sont désormais également inclus dans la stratégie pluriannuelle et le programme de travail annuel du CEPOL.

Un système efficace de gestion centralisée des documents a été introduit. Les processus sont décrits en utilisant des organigrammes, et les dossiers et modèles liés aux activités des processus sont identifiés.

Gestion des risques

L'exercice annuel d'évaluation des risques a eu lieu en avril. Les risques relatifs aux activités du CEPOL sont désormais atténués grâce au registre des risques du CEPOL et sont mentionnés dans la carte des risques du CEPOL.

Protection des données

Un délégué à la protection des données a été nommé en septembre 2011. Un inventaire des opérations de traitement des données personnelles a été effectué et des modalités d'application spécifiques ont été adoptées.

Le CEPOL a choisi de rationaliser son contrôle interne en adoptant seize normes de contrôle interne et en recrutant un responsable du contrôle interne en août 2011.

Réflexion et enseignement de qualité

LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2011

En 2011, le CEPOL a achevé un vaste programme d'activités destiné à atteindre son objectif: faire en sorte que le réseau du CEPOL fonctionne comme une plate-forme éducative pour les services répressifs européens, au plus haut niveau d'excellence internationale.

L'élaboration du programme de travail du CEPOL a été fortement influencée par les priorités de l'Union, telles que le programme de Stockholm et la stratégie de sécurité intérieure de l'UE, les domaines stratégiques définis dans l'évaluation annuelle de la menace que représente la criminalité organisée [EU organised crime threat assessment (OCTA)], et les priorités fixées par le COSI et les autres parties prenantes dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

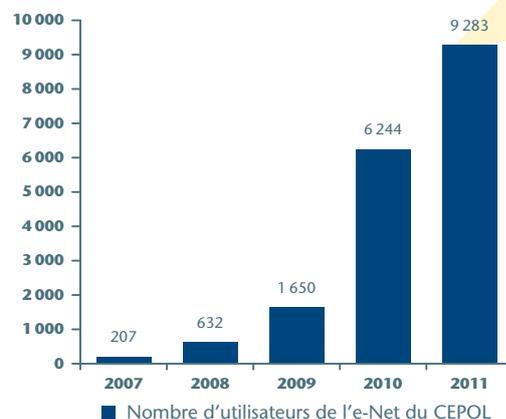
Le CEPOL a également veillé à consacrer une formation aux droits de l'homme et à la criminalité fondée sur le sexe, ainsi qu'à la gestion de la diversité. Comme les années précédentes, le CEPOL a étroitement collaboré avec son réseau, afin de s'assurer que son programme reflète les besoins des États membres de l'Union.

Les 106 activités résultantes (dont 18 séminaires en ligne) mises en œuvre par le CEPOL en 2011 couvraient des domaines clés du cycle politique de l'UE, de la grande criminalité et du crime organisé à la direction stratégique. Outre les activités organisées dans des classes, le CEPOL a proposé, pour la première fois, un apprentissage en ligne, atteignant un plus vaste public grâce aux séminaires sur le web et aux modules personnalisés d'apprentissage en ligne. L'importance de l'apprentissage en ligne est illustrée par le nombre croissant d'utilisateurs du réseau électronique d'apprentissage en ligne du CEPOL (e-Net). À la fin de l'année 2011, 9 283 utilisateurs étaient inscrits, ce qui représente une augmentation de 49 % par rapport à l'année précédente.



La satisfaction globale des participants concernant les activités du CEPOL était élevée: 93 % se déclaraient très satisfaits ou satisfaits des activités auxquelles ils avaient pris part.

Le nombre d'utilisateurs de l'e-Net augmente régulièrement.



La participation aux activités du CEPOL (y compris les séminaires en ligne) a augmenté entre 2010 et 2011.

Activités (cours, séminaires, conférences et séminaires en ligne)	2010	2011
Activités mises en œuvre	91	106
Modules d'apprentissage en ligne		6
Participants	2 198	4 206
Nombre de formateurs	841	795

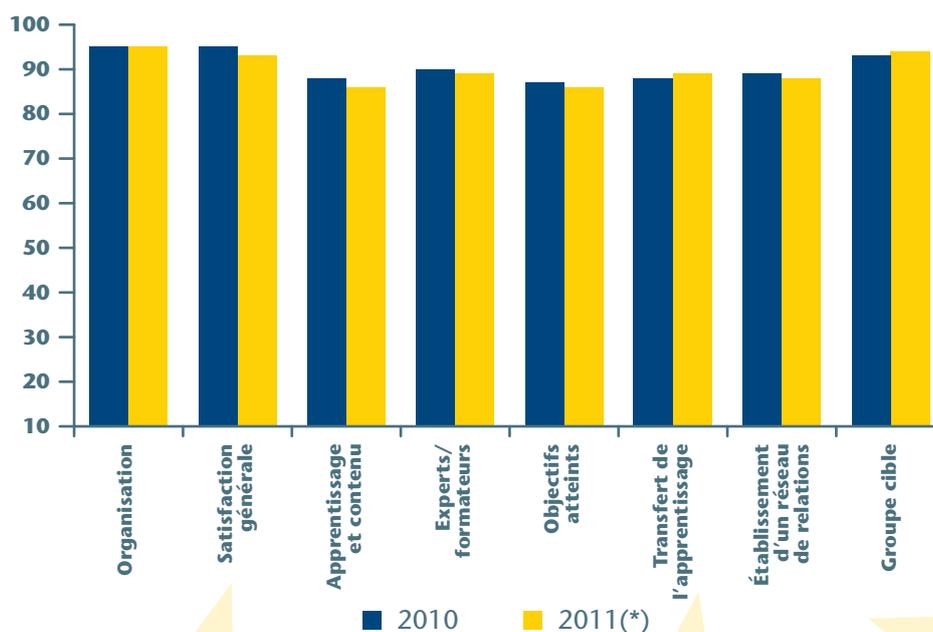
La neuvième conférence consacrée à la recherche et à la science dans le domaine policier, qui plaçait l'accent sur la cybercriminalité, a été organisée par le CEPOL en juin 2011 à Madrid. Le CEPOL a par ailleurs publié trois numéros de l'*European Police Science and Research Bulletin*.

La satisfaction globale des participants concernant les activités du CEPOL était élevée: 93 % se déclaraient très satisfaits ou satisfaits des activités auxquelles ils avaient pris part.

Les cours sont évalués en fonction de différents éléments, de l'organisation à la réalisation des objectifs. Le graphique ci-dessous illustre les pourcentages de satisfaction en 2010 et 2011.



Pourcentage de satisfaction



(*) Données prévisionnelles



Apprentissage en ligne

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'OPTIONS D'APPRENTISSAGE

Le CEPOL a lancé son offre d'apprentissage électronique en 2011. Il est immédiatement apparu que ce type d'apprentissage avait un rôle significatif à jouer, qu'il s'agisse de dispenser une formation ou de compléter les activités organisées dans des salles de classe, conformément à l'objectif stratégique visant à développer et à faciliter l'accès aux systèmes d'apprentissage en ligne. Le CEPOL a tiré parti des technologies nouvellement disponibles et a donc pu proposer, outre les modules d'apprentissage électronique prévus, une série de séminaires en ligne en 2011. Ces progrès renforcent la capacité du CEPOL à accomplir sa mission de formation des agents des services répressifs, en fournissant des options de développement professionnel personnalisé à un public plus vaste. Au total, 2 163 personnes ont participé aux activités d'apprentissage électronique en 2011, et le CEPOL prévoit d'offrir à l'avenir autant d'activités en ligne que d'activités dans des salles de classe.

Outre les modules d'apprentissage et les séminaires sur le web, le CEPOL a prévu le développement de communautés de pratique en ligne dans le cadre de son système de gestion de l'apprentissage. Ces plates-formes permettent d'échanger des expériences sur des sujets variés, des médias sociaux au maintien de l'ordre ou au bioterrorisme.

En 2011, le CEPOL a procédé à une mise à jour de son LMS et de la plate-forme plus conviviale utilisée pour les cours et les séminaires du CEPOL. Cela a entraîné une hausse du nombre d'utilisateurs de la plate-forme: 81 % des organisateurs de cours en 2011, contre 62 % en 2010.



Modules d'apprentissage en ligne lancés en 2011

- Europol
- Prévention de la radicalisation et du terrorisme par la police de proximité (Copro)
- Schengen
- Violence fondée sur le sexe
- Cybercriminalité
- La langue anglaise dans la police: visite virtuelle d'un poste de police

Séminaires en ligne organisés en 2011

- Policiers victimes d'accidents de la circulation
- Situation actuelle et évolution de la menace informatique
- Programme d'Interpol concernant le bioterrorisme
- Retrouver les avoirs criminels: le nouveau manuel européen d'investigation financière
- Facebook: médias sociaux et maintien de la sécurité
- Mise à jour du manuel «Sirene»: introduction aux changements
- Promotion du soutien à la gestion de l'apprentissage (neuf séminaires en ligne)
- Défis du maintien de la sécurité dans le contexte des nouveaux protocoles internet (trois séminaires en ligne)

Accent sur l'apprentissage

LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET L'EXTRÉMISME

Prévenir le terrorisme est un objectif fondamental de la stratégie de sécurité européenne, et les États membres de l'Union luttent ensemble contre les menaces terroristes. Le CEPOL réunit dans ses cours des experts qui échangent leurs connaissances théoriques et pratiques de la prévention des menaces. Les cours abordent à la fois les différentes perspectives et stratégies nationales et les politiques et services disponibles à l'échelle de l'UE, les orientations générales et les domaines très spécifiques, telle la législation européenne relative à la sécurité aérienne. En 2011, l'apprentissage «en classe» a été complété par divers séminaires en ligne.

De nombreux participants à ces activités utilisent ensuite les connaissances acquises au CEPOL dans des actions concrètes au niveau national.



Apprentissage relatif à la sécurité à l'aéroport de Schiphol

En novembre 2011, des policiers venus de toute l'Europe se sont réunis à proximité de l'aéroport de Schiphol (Amsterdam), afin de participer à un cours dédié à la sûreté aéroportuaire. Durant quatre jours, les participants ont étudié les principaux facteurs à prendre en compte pour gérer les divers aspects de la sûreté aéroportuaire, du contrôle des passagers aux mesures de sécurité réservées aux vols à haut risque. Une grande partie de la formation a eu lieu sur le site même de l'aéroport de Schiphol, où les participants ont observé de près les difficultés quotidiennes qu'affronte la police de l'air et des frontières, et ont été invités à évaluer les conditions de sécurité à l'aéroport. La Maréchaussée royale néerlandaise, qui aidait l'École de police néerlandaise à organiser ce cours, s'est livrée à plusieurs démonstrations pour expliquer divers aspects de la politique de sécurité.

*«Le fait de côtoyer ces professionnels et d'échanger des connaissances concernant de multiples aspects de l'évolution du contrôle aux frontières m'a donné des idées pour préparer le championnat d'Europe des Nations de football (Euro 2012).»
[un participant au cours (Pologne)].*

Activités du CEPOL en 2011: lutte contre le terrorisme et l'extrémisme

Cours:

- Lutte contre le terrorisme (sensibilisation)
- Lutte contre le terrorisme (stratégie)
- Police scientifique et lutte contre le terrorisme
- Sûreté aéroportuaire

Accent sur l'apprentissage

GRANDE CRIMINALITÉ ET CRIMINALITÉ ORGANISÉE

L'évaluation de la menace que représente la criminalité organisée (OCTA), réalisée par l'UE en 2011, note une collaboration accrue entre les groupes criminels et une mobilité plus élevée dans l'UE et aux frontières de l'UE. La formation du CEPOL porte spécifiquement sur la criminalité transfrontalière et les activités relatives à la grande criminalité et à la criminalité organisée. Elle est dispensée aux enquêteurs ou aux superviseurs responsables de la prévention et des enquêtes. Le CEPOL a proposé plusieurs cours en 2011, y compris trois séminaires directement liés à des exemples régionaux spécifiques. Chaque séminaire s'est concentré sur la menace posée par la grande criminalité et la criminalité organisée dans une région précise, et a encouragé l'échange de bonnes pratiques et les discussions entre les participants.

Afin de fournir des expériences éducatives optimales, le CEPOL compte sur une coopération étroite avec ses partenaires de l'UE et s'est félicité, dans ce cas précis, des contributions des agences européennes relevant de la justice et des affaires intérieures.

La formation du CEPOL porte spécifiquement sur la criminalité transfrontalière et les activités relatives à la grande criminalité et à la criminalité organisée

Sensibilisation



À l'occasion de la cinquième Journée de lutte contre la traite des êtres humains, le directeur du CEPOL s'est joint à d'autres responsables des agences européennes relevant de la justice et des affaires intérieures pour publier une déclaration commune dans laquelle ils s'engagent à lutter contre la traite des êtres humains de manière coordonnée, cohérente et complète. Le CEPOL s'est engagé à désigner un point de contact dans l'agence, chargé d'améliorer la communication entre cette dernière et les institutions européennes, y compris le coordinateur de l'UE pour la lutte contre la traite des êtres humains.

Activités du CEPOL en 2011: grande criminalité et criminalité organisée

Cours:

- Lutte contre la drogue
- Trafic d'armes à feu
- Organisations de criminalité organisée dans le nord-est de l'Europe (en liaison avec l'OCTA)
- Organisations de criminalité organisée dans le sud-est de l'Europe (en liaison avec l'OCTA)
- Organisations de criminalité organisée dans le sud-ouest de l'Europe (en liaison avec l'OCTA)
- Trafic d'œuvres d'art volées

Séminaire:

- Transport routier européen et criminalité organisée

Accent sur l'apprentissage

COOPÉRATION POLICIÈRE EN EUROPE

Une meilleure compréhension des structures, instruments et méthodes disponibles à l'échelle européenne peut permettre de lutter plus efficacement contre la criminalité transfrontalière. Le CEPOL propose plusieurs activités consacrées à la coopération policière européenne et a lancé, en 2011, un cours comportant plusieurs modules, «Le maintien de la sécurité en Europe». Ce cours couvre les aspects juridiques et opérationnels de la coopération policière internationale, mais offre aussi aux participants la possibilité de cumuler les crédits en vue de l'obtention d'un master d'une autre institution. Ce cours sera développé en 2013.

Dans ce domaine, le CEPOL propose des activités qui ne se contentent pas de sensibiliser aux outils disponibles, mais offrent un aperçu pratique de leur fonctionnement.

À titre d'exemple, le cours et le séminaire sur les équipes d'investigation communes illustrent comment créer et gérer une équipe d'investigation commune, mais aussi comment demander le financement pour une telle équipe. Cette combinaison d'apprentissage pratique et théorique souligne l'engagement du CEPOL envers une formation pertinente et utilisable au niveau opérationnel.

Les activités du CEPOL en 2011: coopération policière en Europe

Cours:	Séminaires:
— Maintien de la sécurité en Europe — coopération policière internationale, modules 1, 2 et 3	— Évaluation Schengen (projet pilote)
— Équipe d'investigation commune	— Équipes d'investigation communes
— Coopération policière et Europol	
— Coopération policière et Schengen	
— Coopération policière et décision Prüm	
— Partenariat public-privé	
— Formation (de base et avancée) destinée aux agents «Sirene»	



Maintien de la sécurité en Europe

Ce cours en trois modules a été conçu pour les hauts responsables des services de police, qui occupent des postes d'encadrement général ou de spécialistes et souhaitent améliorer leur expertise en matière de coopération policière internationale. Le premier module aborde le contexte de la coopération policière européenne en analysant les différences et les similitudes des investigations et des poursuites dans les pays de l'Union, ainsi que les évolutions passées et futures dans le domaine de la coopération policière et judiciaire. Le deuxième module porte spécifiquement sur les instruments et les méthodes de maintien de la sécurité en Europe, et passe en revue les agences et les tribunaux, les politiques et les priorités européennes et internationales. Le troisième module se concentre sur la coopération et la communication, examinant les questions législatives, les possibilités d'échange d'informations et les missions de la police. Les participants sont invités à présenter un travail pour chacun de ces trois modules.

Ce cours a été élaboré par l'Academia de Oficiales (Guardia Civil) — Aranjuez (Madrid, Espagne), la Deutsche Hochschule der Polizei — Hilstrup (Münster, Allemagne), et l'École nationale supérieure de la police — Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Lyon, France). La Politieacademie (Apeldoorn, Pays-Bas) et le CEPOL ont apporté leur soutien.

Accent sur l'apprentissage

GESTION ET DIRECTION STRATÉGIQUES

Façonner les dirigeants de demain implique la création, à l'échelle européenne, d'une communauté d'experts du maintien de la sécurité. Les activités de gestion et de direction stratégiques du CEPOL reposent sur un apprentissage actif, qui invite les participants à aborder des questions réelles en classe et lors de sessions pratiques.

Topspec — hauts responsables des services de police: le programme de Stockholm

Cours phare, Topspec s'adresse aux hauts responsables des services de police, qui œuvrent au niveau stratégique à la réalisation d'une Europe ouverte et sûre. Ce cours comprenait quatre modules, répartis sur toute l'année 2011, qui couvraient les aspects suivants: les mesures efficaces de prévention de la criminalité à l'échelle européenne; le rôle des dirigeants politiques dans la défense des normes éthiques; la manière dont la formation peut améliorer l'administration de la police et les normes professionnelles communes à l'avenir; les défis des migrations légales et illégales en Europe. Grâce à l'apprentissage actif, les participants peuvent appliquer concrètement dans leur pays les sujets étudiés et l'enseignement reçu. Ils peuvent également évoquer entre eux les répercussions des sujets étudiés sur les processus de travail quotidiens et tirer des enseignements du partage des meilleures pratiques. La possibilité pour les hauts responsables des services de police de nouer des relations étroites avec leurs homologues dans toute l'Europe importe autant que la formation offerte. En 2011, 26 participants originaires de 17 pays de l'UE ont suivi ce cours.

En 2011, les modules Topspec étaient répartis entre l'Autriche, le Portugal, l'Irlande et l'Estonie.

La participation au cours Topspec est également ouverte au personnel des agences Europol, Frontex et Interpol.



Une culture commune pour les responsables des services de police

«Les défis qu'affrontent les services de répression revêtent souvent une dimension supranationale, non seulement en ce qui concerne les affaires criminelles, mais aussi en ce qui concerne les questions d'ordre public ou de gestion des catastrophes.

En Europe, nous avons la possibilité de collaborer, de recevoir le soutien d'autres États membres de l'UE si cela s'avère nécessaire et de tirer des enseignements des bonnes pratiques. De nombreuses activités existent, mais elles ne sont généralement pas coordonnées. Ces processus doivent donc être optimisés pour renforcer la sécurité des citoyens européens.

Bien que les divers systèmes de formation des services de police ne soient pas applicables d'un pays à l'autre, il est nécessaire d'améliorer de façon significative les passerelles entre les systèmes. L'administration de la police peut conserver les systèmes nationaux, mais elle doit renforcer considérablement la dimension européenne et inclure des normes professionnelles communes, applicables dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne.»

Conclusions des participants au cours Topspec de l'année 2011, en réponse à la question: «Comment la formation peut-elle améliorer l'administration de la police et les normes professionnelles communes à l'avenir?»

La possibilité pour les hauts responsables des services de police de nouer des relations étroites avec leurs homologues dans toute l'Europe importe autant que la formation offerte.

Spopcop — cours destiné aux hauts responsables des services de police: planification et commandement lors des missions de gestion des crises

Afin de répondre aux crises mondiales, le Service européen pour l'action extérieure s'appuie sur la contribution de tous les États membres de l'UE au maintien de la sécurité. Les hauts responsables des services de police doivent être capables, pour diriger les équipes, d'opérer dans un environnement multiculturel et divers, souvent dans des situations inconnues, et parfois dans des contextes difficiles. La formation Spopcop du CEPOL combine cours en classe et expérience pratique pour introduire le cadre de gestion des crises de l'UE: rôle des différents acteurs, planification stratégique et opérationnelle des missions de l'UE, administration, communication et gestion de projets. Au moins deux jours sont consacrés à un exercice dans des conditions réelles, qui permet aux participants d'exercer leurs compétences à un poste de commandement. En 2011, le cours a été accueilli par les Carabinieri italiens et leur Centre d'excellence pour les unités policières chargées de la stabilité. Le cours réunissait des experts du comité chargé des aspects civils de la gestion des crises, de la direction «Gestion des crises et planification», et de la Capacité civile de planification et de conduite (CPCC) de l'UE, ainsi que d'anciens chefs de mission, des universitaires et des formateurs de la police.

«L'Union jouera à l'avenir un rôle accru dans la gestion des crises internationales. Des cours tels que celui-ci veilleront à ce que les hauts responsables des services de police soient prêts à intervenir efficacement et à gérer les crises. Dans un avenir immédiat, ces cours créent une communauté de professionnels qui partagent la même éthique européenne et s'engagent à protéger et servir les populations moins chanceuses habitant dans des zones affectées par la guerre et les catastrophes naturelles»

Vincenzo Giuliani
Général de division des Carabinieri

Les activités du CEPOL en 2011

Cours:	Conférence:
— Cours modulaire destiné aux hauts responsables des services de police: le programme de Stockholm	— Tendances futures de la criminalité
— Cours destiné aux hauts responsables des services de police: planification et commandement lors des missions de gestion des crises	
— Gestion civile des crises	
— Évaluation des risques des renseignements en matière criminelle et activités de police fondées sur le renseignement	
— Catastrophes à grande échelle — lignes directrices de l'UE	
— Gestion de la diversité	
— Systèmes de gestion de la qualité	
— Opérations d'infiltration	

L'Union jouera à l'avenir un rôle accru dans la gestion des crises internationales. Des cours tels que celui-ci veilleront à ce que les hauts responsables des services de police soient prêts à intervenir efficacement et à gérer les crises. *(Vincenzo Giuliani)*

Programme d'échange destiné aux forces de police européennes en 2011

Les taux de participation au programme d'échange destiné aux forces de police européennes ont atteint un niveau record en 2011. Ces résultats reflètent à la fois l'intérêt croissant du public et la diversification de l'offre, qui incluait pour la première fois des visites d'études et un programme d'échange spécifiquement dédié aux commissaires divisionnaires. En 2011 également, le programme d'échange a été, pour la première fois, entièrement financé et coordonné par le CEPOL, ce qui a entraîné une gestion plus souple et plus efficace.

Comme dans le cas des échanges traditionnels, les participants ont passé jusqu'à deux semaines avec un homologue dans un autre pays, ce qui a suscité, outre l'échange de connaissances, l'établissement de relations profondes et durables. Le programme répond à l'un des objectifs clés du CEPOL en favorisant l'émergence d'une culture policière européenne, et les échanges encouragent une meilleure appréciation de cultures différentes, l'abandon des préjugés et l'élimination des obstacles.

En 2011, les échanges ont été organisés autour de 16 sujets, pour la plupart directement liés aux objectifs définis dans la stratégie de sécurité intérieure de l'UE. Dans des domaines aussi divers que les services de police de proximité, la lutte contre le terrorisme, la police scientifique ou les brigades financières, 292 policiers originaires de 26 pays ont mis à profit l'un de ces échanges pour acquérir une meilleure compréhension des affaires criminelles graves et de la manière de les résoudre.

Le programme d'échange 2011 incluait un certain nombre d'expériences inédites. Un échange d'experts en cybercriminalité a été organisé sous l'égide du Groupe européen de formation et d'enseignement sur la cybercriminalité (European Cybercrime Training and Education Group). De plus, des visites d'études ont eu lieu pour la première fois dans les locaux d'Europol et de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).



Données clés

292 participants

26 États membres

181 échanges traditionnels

17 échanges destinés aux commissaires divisionnaires

4 visites d'études

1 échange d'experts en cybercriminalité

86 %
de participants satisfaits

Témoignages

Pekka Melleri (chef adjoint de la police, Finlande)

M. Melleri a été accueilli en Belgique par Jean-Pierre Devos, pour une formation consacrée à la police de proximité et à la prévention de la radicalisation.

«Mon séjour à Bruxelles s'est révélé très utile. J'ai noué d'excellents contacts et je suis certain que ce réseau de relations nous sera à l'avenir bénéfique à de multiples égards. De plus, le fait de prendre part aux différentes visites et présentations m'a souvent incité à réfléchir à la manière dont je pourrais appliquer certaines choses en Finlande. J'ai aujourd'hui beaucoup d'idées à tester.»

Iordan Daloukov (expert médico-légal, Bulgarie)

M. Daloukov a été accueilli en Suède par Marcus Andrae, afin d'étudier la photographie médico-légale.

«J'ai eu la possibilité, durant ma visite, de travailler en collaboration étroite avec mon professeur, expert chevronné, de photographeur de véritables pièces à conviction et de me rendre sur de réelles scènes de crime. J'ai été impressionné par les divers équipements et technologies disponibles en Suède et, avec mon hôte, j'ai pu adapter plusieurs méthodes de travail suédoises pour les introduire dans mon travail quotidien de photographe en Bulgarie, en utilisant l'équipement existant. J'ai également fait découvrir à mes collègues suédois le système de formation bulgare des photographes de scènes de crime. De mon point de vue, cette visite a été un véritable succès.»

Frédéric Danel (major, France) et Daniela Caputo (inspecteur, Italie)

M. Danel, Français, et M^{me} Caputo, Italienne, ont consacré leur échange à la question de l'environnement d'apprentissage.

M. Danel: «Cet échange m'a confirmé que l'instrument de formation le plus puissant est l'interaction sociale et qu'elle est plus facile à établir dans le contexte d'un échange. Il me semble que l'ensemble de la période de l'échange marque, non pas la fin d'un processus, mais son point de départ. Je l'espère.»

M^{me} Caputo: «Je me suis inspirée des techniques et méthodes utilisées en France pour appliquer l'apprentissage en ligne en Italie, et, au terme de cet échange, je disposais d'au moins cinq outils concrets à expérimenter. Ce fut une expérience précieuse.»

Vita Kalote (policière, Lettonie)

M^{me} Kalote a été accueillie en République tchèque par Marian Paštinsky, pour une formation consacrée aux thèmes de la police de proximité et de la prévention de la radicalisation.

«J'avais un programme très complet, qui m'a permis d'aborder différents aspects du maintien de l'ordre: visites dans un centre de sécurité intégré pour observer la coordination entre les services d'urgence, patrouilles communes à la frontière tchéco-polonaise, unités antiémeute et école de formation. En conclusion, j'ai été très impressionnée par le système policier et ses méthodes de formation en République tchèque, ainsi que par leur vision de la police de proximité et de la prévention de la radicalisation.»



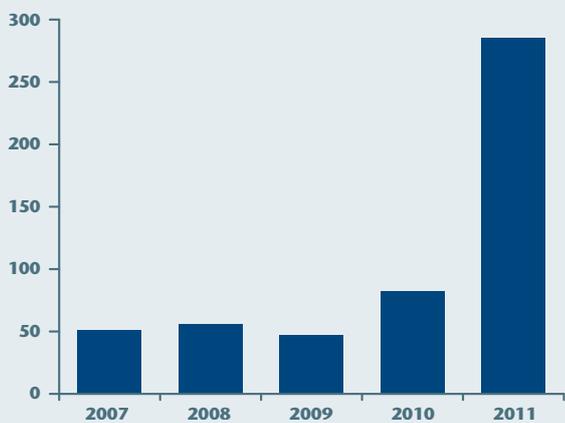
Principaux thèmes des échanges

- Cybercriminalité
- Police de proximité et prévention de la radicalisation
- Délits financiers
- Gestion d'événements majeurs
- Échange international d'informations
- Médecine légale
- Prévention de la criminalité
- Trafic de drogue
- Lutte contre le terrorisme
- Traite des êtres humains
- Droits de l'homme
- Criminalité organisée
- Systèmes d'enseignement et de formation des forces de police
- Gestion civile des crises
- Apprentissage à distance
- Environnement d'apprentissage

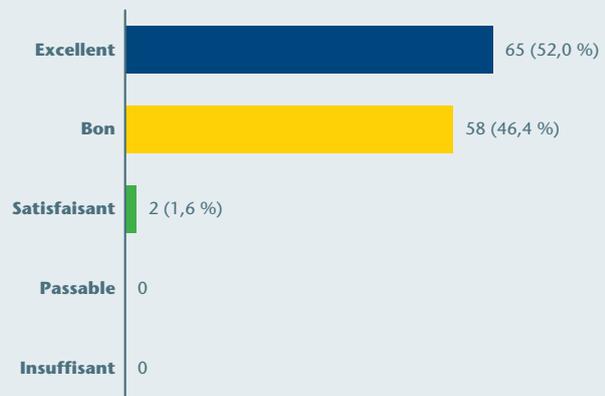
«Je me suis inspirée
des techniques et
méthodes utilisées en
France pour appliquer
l'apprentissage en ligne
en Italie » (Daniela Caputo)



Nombre de participants aux échanges



Satisfaction globale vis-à-vis du programme d'échange destiné aux forces de police européennes



Recherche et science



Le programme de Stockholm souligne l'importance de la recherche pour adapter les priorités de la stratégie de sécurité intérieure de l'UE aux besoins réels des utilisateurs. Le CEPOL reconnaît également le rôle croissant que la science et la recherche doivent jouer dans la formation, l'enseignement et le maintien de l'ordre (y compris la coopération des services de répression), et s'est fixé pour objectif stratégique de faire de l'agence une base de connaissances pour les services de répression. L'utilisation des résultats scientifiques dans le domaine policier déterminera la qualité du programme de formation européen. Elle aura donc des répercussions sur l'efficacité de la lutte et de la prévention de la criminalité.

La conférence annuelle consacrée à la recherche et à la science dans le domaine policier est l'une des principales manifestations du CEPOL. En 2011, elle plaçait l'accent sur la cybercriminalité, sujet d'actualité et priorité du cycle politique de l'UE. Lors de la conférence, organisée à Madrid, 70 spécialistes ont abordé des sujets liés à la cybersécurité et aux réseaux sociaux, analysant

la situation actuelle et définissant les tendances futures, les solutions possibles et les méthodes communes.

Le CEPOL a publié trois numéros de l'*European Police Science and Research Bulletin* en 2011. Ce bulletin diffuse les dernières informations scientifiques concernant les recherches policières en cours ou achevées en Europe.

Dans un effort unique pour faciliter l'établissement de contacts et la coopération entre les chercheurs et les scientifiques du secteur policier en Europe, le CEPOL a publié sur son site web une carte des instituts de recherche liés à la police (universités, écoles, unités ministérielles, etc.) qui simplifiera la recherche d'experts dans différents domaines. Cette carte, qui sera par la suite actualisée et développée, offrira une source unique d'accès à l'infrastructure institutionnelle, afin de soutenir le maintien de l'ordre dans une perspective de recherche scientifique. Il est prévu que cette carte couvre ultérieurement les instituts de police scientifique, en coopération avec le Réseau européen des instituts de police scientifique.

Relations extérieures

Que ce soit par l'intermédiaire d'un dialogue régulier ou d'accords de coopération officiels avec les pays situés à l'extérieur de l'Union européenne, des partenariats solides permettent au CEPOL de s'acquitter plus efficacement de sa mission. L'un des objectifs stratégiques du CEPOL est donc de placer les relations extérieures au cœur de ses partenariats.



En 2011, le CEPOL a revu sa politique des relations extérieures et a établi un ensemble de priorités qui reflètent étroitement les priorités fixées à l'échelle plus vaste de l'UE.

À l'intérieur de l'UE: coordination et coopération interinstitutionnelles

La stratégie des relations extérieures du CEPOL reste fondée sur la collaboration avec les organes de l'UE (et notamment les agences JAI), et le CEPOL contribue activement au tableau de bord interagences créé en 2010. Des contacts étroits sont noués avec les partenaires clés des agences Eurojust, Europol et Frontex, et, depuis peu, avec ceux de l'Agence des droits fondamentaux (FRA), de l'OLAF et de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT). La version finale du tableau de bord actualisé de 2011 a été présentée au COSI.

Le CEPOL sollicite également l'expertise des agences JAI partenaires dans le domaine de la formation. La collaboration étroite instaurée se poursuivra en 2012, avec la participation des experts des agences JAI à 49 des 118 activités prévues. Comme les années précédentes, le CEPOL continuera à coorganiser, avec Europol, une campagne de promotion itinérante destinée à sensibiliser les agents des services répressifs.

La coopération avec le SEAE a également progressé en 2011, et cette relation peut être approfondie, notamment en ce qui concerne la formation préalable aux missions de gestion civile des crises. Grâce à cette coopération, le CEPOL est désormais l'un des principaux acteurs et prestataires de services choisis par le Conseil pour créer un cadre renforcé de relations extérieures (incluant les questions de formation).

Agences de l'UE participant au tableau de bord des agences JAI en 2011

- Europol
- Frontex
- Eurojust
- Agence des droits fondamentaux
- Office européen de lutte antifraude
- Observatoire européen des drogues et des toxicomanies

À l'extérieur de l'UE: accords de coopération

Dans le cadre de sa stratégie de relations extérieures, le CEPOL cherche à signer des accords de coopération avec les instituts de formation nationaux des États membres de l'Espace économique européen (EEE) et des pays associés, candidats et candidats potentiels.

Accords de coopération conclus par le CEPOL

- Croatie
- Géorgie (en 2011)
- Islande
- Monténégro (en 2011)
- Norvège
- Suisse
- Turquie

Regarder vers l'avenir

L'avenir immédiat

L'engagement du CEPOL à fournir une formation aux agents des services répressifs se reflète dans ses quatre objectifs stratégiques. À court ou moyen terme, le CEPOL se concentrera sur la réalisation de ces objectifs.

Le réseau du CEPOL fonctionne comme une plate-forme éducative pour les services de répression européens, au plus haut niveau d'excellence internationale

Le CEPOL continuera à travailler avec son réseau et les parties impliquées pour offrir aux agents des services répressifs des formations de qualité sur les questions comportant une dimension européenne. Le CEPOL veillera également à ce que les praticiens accèdent plus aisément à sa formation afin d'améliorer leurs compétences dans un contexte européen. De plus, conformément aux exigences du programme de Stockholm, le CEPOL continuera à proposer des programmes d'échange pour améliorer les connaissances et encourager la coopération. Il veillera aussi à offrir des programmes d'études communs, afin d'aider, le cas échéant, les pays européens à harmoniser les programmes de formation nationaux, conformément aux normes de l'UE. Par ailleurs, les progrès de l'apprentissage en ligne se poursuivront et élargiront l'accès à la formation des services répressifs, comme le prévoit également le programme de Stockholm.

Le CEPOL deviendra une base de connaissances pour les services de répression

Le succès du CEPOL dépendra en partie de son aptitude à fournir en permanence un environnement d'apprentissage intellectuellement stimulant. Afin d'atteindre cet objectif, il continuera à développer sa bibliothèque en ligne, centre de connaissances virtuel accessible aux agents des services

répressifs. Il soutiendra également la recherche scientifique dans le domaine policier, favorisant ainsi la coopération. Il s'efforcera aussi d'encourager les forums, qui permettront d'organiser des débats, de partager les conclusions des recherches et d'échanger de bonnes pratiques.

Le CEPOL placera les relations extérieures au cœur de ses partenariats

L'efficacité du CEPOL dépendra non seulement de ses propres efforts, mais aussi de la qualité de sa coopération avec ses partenaires extérieurs. La coopération avec les agences et organes de l'UE demeurera prioritaire, comme aujourd'hui. Le CEPOL s'efforcera activement d'établir des relations et des accords officiels avec les pays associés, et cherchera également des possibilités de coopérer avec des partenaires importants à l'échelle mondiale.

Le CEPOL sera dirigé et géré comme une agence européenne novatrice de premier plan

Afin d'offrir les meilleurs services, le CEPOL doit devenir une agence possédant la flexibilité requise pour répondre rapidement à l'évolution des besoins de ses parties prenantes. Le cadre de la sécurité intérieure a considérablement évolué au cours des dix dernières années, et le CEPOL doit lui aussi se préparer au changement, au niveau de sa gestion et de ses processus. Pour y parvenir, il veillera à l'application d'un système de direction et de gestion collectives par le conseil d'administration et à la délégation appropriée des compétences de direction et de gestion entre le directeur et son secrétariat. Le CEPOL fera son possible pour que la gestion budgétaire garantisse l'application du programme de travail annuel et qu'un système de contrôle interne efficace reste en place. L'agence fournira le soutien administratif nécessaire à son bon



fonctionnement, et les ressources humaines seront reconnues comme son principal atout.

L'avenir à plus long terme

Alors que les efforts se poursuivent pour atteindre les objectifs stratégiques susmentionnés, le CEPOL planifie déjà l'avenir à plus long terme, en tenant compte des priorités définies dans le programme de Stockholm, et notamment du futur programme de formation européen.

Le programme de Stockholm invite à adopter un programme de formation européen qui offre des cours, à l'échelle de l'UE, à tous les agents des services répressifs responsables du respect de la liberté, de la sécurité et de la justice, afin d'entretenir une authentique culture européenne dans les domaines judiciaire et répressif. Le public ciblé inclut les juges, les procureurs, le personnel judiciaire, les policiers, les gardes-frontières et les douaniers.

En 2011, la Commission européenne a invité le CEPOL à relever un défi supplémentaire en se livrant à un exercice de cartographie pour évaluer les activités de formation des services

répressifs qui sont liées à la coopération transfrontalière et existent déjà dans les États membres de l'UE et les organisations internationales. Cet exercice de cartographie est une étape essentielle du processus politique. Le CEPOL procédera ensuite à une analyse systématique des besoins de formation dans ce domaine et transmettra un rapport final sur ces activités à la Commission en 2012. En 2012 également, la Commission présentera une communication sur un programme de formation européen, qui servira de base pour appliquer le programme en question.

Étant donné l'expérience qu'il a acquise dans l'élaboration d'activités de formation pour les agents des services répressifs, le CEPOL espère être l'un des principaux acteurs de la mise en œuvre de ce programme.

Le CEPOL s'efforcera activement d'établir des relations et des accords officiels avec les pays associés, et cherchera également des possibilités de coopérer avec des partenaires importants à l'échelle mondiale.

Annexe 1

PROGRAMME DE FORMATION 2011

Référence	Intitulé de l'activité	Organisateur(s)	Nombre de jours de formation	Nombre de participants	Date
11/091	Transport routier européen et criminalité organisée	Royaume-Uni	4	27	15-18 février
11/001	Police de proximité	Irlande	4	27	28 février-4 mars
11/067	Développement linguistique: instruments et systèmes de coopération policière européenne (anglais)	Royaume-Uni	20	27	28 février-17 mars
11/027	Coopération policière internationale — 1 ^{re} étape	Espagne	5	25	7-11 mars
11/022	Sécurité routière	Allemagne	4	27	8-11 mars
11/025	Prévention de la criminalité	Suède	3	40	8-10 mars
11/044	Systèmes policiers et judiciaires européens: circuit d'étude	Belgique	5	27	13-18 mars
11/048	Topsoc — hauts responsables des services de police: le programme de Stockholm (1)	Autriche	4	27	14-18 mars
11/059	Prise en charge des victimes de la criminalité	Suède	4	27	15-18 mars
11/077	Formation des formateurs — 1 ^{re} étape	Grèce	4	27	15-18 mars
11/040	Autorités policières des pays candidats	France IPCD	5	27	21-25 mars
11/011	Fraude à l'encontre de l'UE et des institutions européennes, contrefaçon de l'euro	Italie	4	27	22-25 mars
11/034	Équipes d'investigation communes	France ENSP	3	40	28 mars-1 ^{er} avril
11/065	Anglais pour les formateurs qui enseignent l'anglais	Danemark	4	20	28 mars-1 ^{er} avril
11/079	La qualité en 13 questions (Q13) et les normes de formation harmonisées	CEPOL	4	20	28 mars-1 ^{er} avril
11/066	Anglais pour les membres du réseau du CEPOL	Irlande	4	20	4-8 avril
11/036	Formation (de base) destinée aux agents «Sirene»	Slovaquie	4	40	11-15 avril
11/010	Fraude et confiscation des avoirs	République tchèque	4	27	12-15 avril
11/063	Droits de l'homme et éthique policière	Slovénie	4	27	12-15 avril

Référence	Intitulé de l'activité	Organisateur(s)	Nombre de jours de formation	Nombre de participants	Date
11/084	Formation au système de gestion de l'apprentissage pour les responsables de cours	CEPOL	2	20	12-14 avril
11/017	Organisations de criminalité organisée dans le sud-ouest de l'Europe (en liaison avec l'OCTA)	Portugal ISPJCC	4	27	3-6 mai
11/031	Coopération policière et Europol	Lituanie	4	27	3-6 mai
11/071	Développement linguistique: instruments et systèmes de coopération policière européenne (allemand)	Autriche Allemagne	20	20	9-27 mai
11/058	Gestion de la diversité	Chypre	4	27	10-13 mai
11/039	Coopération policière avec l'Amérique du Nord	Royaume-Uni	3	40	17-19 mai
11/060	Maltraitance des enfants dans le cyberspace	Bulgarie	4	27	17-20 mai
11/035	Partenariats public-privé	Espagne	4	27	23-27 mai
11/049	Topspoc — hauts responsables des services de police: le programme de Stockholm (2)	Portugal	4	27	23-27 mai
11/008	Blanchiment d'argent	Royaume-Uni	4	27	24-27 mai
11/013	Trafic d'œuvres d'art volées	Italie	4	27	24-27 mai
11/090	Interrogatoires policiers	Suède	4	27	24-27 mai
11/053	Opérations d'infiltration	Lituanie	4	27	31 mai-3 juin
11/023	Gestion des crises et planification d'urgence — fusillades dans les écoles	Finlande	4	27	6-9 juin
11/069	Développement linguistique: instruments et systèmes de coopération policière européenne (anglais)	Irlande	20	20	6-24 juin
11/046	Connaissance des systèmes policiers européens	Pologne	4	27	7-10 juin
11/083	Formation (avancée) destinée aux agents «Sirene»	Lettonie	4	27	13-17 juin
11/005	Police scientifique et lutte contre le terrorisme	Pologne	4	27	14-17 juin
11/030	Coopération avec le Collège européen de sécurité et de défense	Autriche	4	27	14-17 juin
11/024	Protection des témoins	Royaume-Uni	4	27	21-24 juin
11/074	Systèmes d'enseignement des forces de police en Europe: processus de Bologne et de Bruges-Copenhague	Portugal PSP	4	40	21-24 juin
11/003	Lutte contre le terrorisme (sensibilisation)	Grèce	4	27	27-30 juin
11/028	Coopération policière internationale — 2 ^e étape	Allemagne	5	25	27 juin-1 ^{er} juillet
11/073	Recherche et science dans le domaine policier	Espagne	3	80	28-30 juin

Référence	Intitulé de l'activité	Organisateur(s)	Nombre de jours de formation	Nombre de participants	Date
11/019	Organisations de criminalité organisée dans le sud-est de l'Europe (en liaison avec l'OCTA)	Roumanie	4	27	4-7 juillet
11/082	Gestion et organisation des activités du CEPOL	CEPOL	4	20	4-8 juillet
11/064	Expériences et aspects internationaux de la violence domestique	Portugal GNR	4	27	5-8 juillet
11/093	Lutte contre la discrimination, diversité et autres sujets liés aux droits fondamentaux dans la formation des services de police	FRA CEPOL	2	25	11-13 septembre
11/045	Systèmes policiers et judiciaires européens: circuit d'étude	Pays-Bas	5	27	12-16 septembre
11/050	Topspoc — hauts responsables des services de police: le programme de Stockholm (3)	Irlande	4	27	12-16 septembre
11/021	Ordre public et gestion des crises — formation des formateurs	France IPCD	4	27	19-23 septembre
11/094	Gestion civile des crises	Belgique	4	27	19-23 septembre
11/061	Traite des êtres humains	Suède	3	40	20-22 septembre
11/002	Police de proximité	Lettonie	4	27	26-30 septembre
11/032	Coopération policière et Schengen	Slovaquie	4	27	26-30 septembre
11/037	Formation (avancée) destinée aux agents «Sirene»	Malte	4	40	26-30 septembre
11/009	Criminalité environnementale	Italie	4	27	27-30 septembre
11/054	Systèmes de gestion de la qualité	Lituanie	4	27	27-30 septembre
11/078	Formation des formateurs — 2 ^e étape	Allemagne	4	27	27-30 septembre
11/004	Lutte contre le terrorisme (stratégique)	Royaume-Uni	12	27	3-14 octobre
11/070	Développement linguistique: instruments et systèmes de coopération policière européenne (français)	France IPCD	20	20	3-21 octobre
11/087	Évaluation Schengen (projet pilote)	France ENSP	4	27	3-7 octobre
11/018	Organisations de criminalité organisée dans le nord-est de l'Europe (en liaison avec l'OCTA)	Allemagne	4	27	10-14 octobre
11/047	Tendances futures de la criminalité — conférence de la présidence	Pologne	3	100	10-12 octobre
11/088	Formation destinée aux responsables nationaux du financement européen	France IPCD	4	27	11-14 octobre
11/007	Lutte contre la corruption	Autriche	4	27	17-21 octobre
11/052	Spopcop — cours destiné aux hauts responsables des services de police: planification et commandement lors des missions de gestion des crises	Italie	20	27	17 octobre-4 novembre

Référence	Intitulé de l'activité	Organisateur(s)	Nombre de jours de formation	Nombre de participants	Date
11/062	Criminalité utilisant les technologies avancées et le cyberspace	Slovénie	4	27	18-21 octobre
11/095	Médias sociaux et police de proximité	CEPOL Portugal	4	25	24-28 octobre
11/068	Développement linguistique: instruments et systèmes de coopération policière européenne (anglais)	Royaume-Uni	20	27	7-25 novembre
11/006	Sûreté aéroportuaire	Pays-Bas	4	27	8-11 novembre
11/033	Coopération policière et traité Prüm	Lituanie	4	27	8-11 novembre
11/057	Catastrophes à grande échelle — lignes directrices de l'UE	Allemagne	4	27	14-18 novembre
11/072	Développement linguistique: instruments et systèmes de coopération policière européenne (espagnol)	Espagne	20	20	14 novembre-2 décembre
11/089	Conférence sur la violence urbaine	France ENSP	4	40	15-18 novembre
11/014	Trafic d'armes à feu	Italie	4	27	22-25 novembre
11/016	Lutte contre la drogue	Bulgarie	4	27	22-25 novembre
11/051	Topspoc — hauts responsables des services de police: le programme de Stockholm (4)	Estonie	4	27	28 novembre-2 décembre
11/055	Évaluation des risques des renseignements en matière criminelle et activités de police fondées sur le renseignement	Allemagne	4	27	28 novembre-2 décembre
11/104	Séminaire de Kynopol destiné aux responsables des brigades canines	CEPOL France	4	27	28 novembre-1 ^{er} décembre
11/098	Mandat d'arrêt européen	CEPOL Royaume-Uni	3	27	29 novembre-1 ^{er} décembre
11/099	Criminalité dans le domaine du patrimoine culturel	CEPOL Italie	4	27	29 novembre-2 décembre
11/101	Formation destinée aux experts médico-légaux et aux psychologues de la police	CEPOL Royaume-Uni	2	27	29-30 novembre
11/102	Médicaments de contrefaçon	CEPOL Irlande	4	27	29 novembre-1 ^{er} décembre
11/105	Blanchiment d'argent et confiscation d'avoirs	CEPOL Royaume-Uni	3	45	5-7 décembre
11/020	Ordre public: la sécurité durant les sommets	Belgique	4	27	5-9 décembre
11/029	Coopération policière internationale — 3 ^e étape	France ENSP	5	25	5-9 décembre
11/097	Cours de gestion des informateurs	CEPOL Estonie	4	27	5-9 décembre
11/092	Équipes d'investigation communes	CEPOL Grèce	4	27	12-16 décembre

Annexe 2

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2/2011/GB	Adoptant le budget pour l'exercice financier 2011
3/2011/GB	Adoptant le programme de travail préliminaire de 2012
4/2011/GB	Adoptant l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2012
5/2011/GB	Adoptant le tableau des effectifs 2012
6/2011/GB	Adoptant le plan pluriannuel en matière de politique du personnel (2012-2014)
7/2011/GB	Adoptant le programme de travail 2011
8/2011/GB	Adoptant les normes de contrôle internes
9/2011/GB	Adoptant le rapport quinquennal du Collège européen de police
10/2011/GB	Adoptant le rapport annuel 2010
11/2011/GB	Modifiant la décision 30/2006/GB du conseil d'administration du Collège européen de police établissant les rôles administratifs, les engagements et les lignes directrices concernant ses cours et séminaires
12/2011/GB	Procédure écrite pour la participation des policiers de l'UE aux deux cours organisés par le ministère de l'intérieur russe
14/2011/GB	Procédure écrite pour l'organisation d'un séminaire de formation, conjointement avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)
15/2011/GB	Établissant l'analyse et l'évaluation du rapport d'activité annuel 2010 de l'ordonnateur
16/2011/GB	Avis du conseil d'administration sur les comptes définitifs de l'exercice 2010
17/2011/GB	Modifiant la décision 30/2006/GB du conseil d'administration du Collège européen de police établissant les rôles administratifs, les engagements et les lignes directrices concernant ses cours et séminaires
18/2011/GB	Approuvant la nomination de deux membres du groupe de travail sur l'apprentissage et modifiant la décision 10/2007/GB du conseil d'administration du Collège européen de police
19/2011/GB	Adoptant la description du contenu du module d'apprentissage en ligne sur la cybercriminalité
20/2011/GB	Adoptant la description du contenu du module d'apprentissage en ligne sur Schengen

- 21/2011/GB** Adoptant la description du contenu du module d'apprentissage en ligne sur la violence fondée sur le sexe
- 22/2011/GB** Approuvant le calendrier des réunions pour le second semestre 2011
- 23/2011/GB** Modifiant la politique des relations extérieures du CEPOL
- 24/2011/GB** Rationalisant les activités du CEPOL et abrogeant la décision 10/2007/GB
- 25/2011/GB** Confiant au directeur la responsabilité d'établir et d'appliquer la procédure de demande de subvention et de conclure les contrats-cadres de partenariat et les conventions de subvention du CEPOL, et abrogeant la décision 26/2010/GB du conseil d'administration
- 26/2011/GB** Modifiant les attributions du comité de programmation annuelle et la décision 10/2007/GB du conseil d'administration du Collège européen de police
- 27/2011/GB** Approuvant l'accord de coopération entre le CEPOL et l'académie du ministère de l'intérieur géorgien
- 28/2011/GB** Adoptant le règlement financier et abrogeant la décision 22/2006/GB
- 29/2011/GB** Adoptant les dispositions générales d'exécution concernant les procédures d'engagement et d'emploi des agents contractuels au CEPOL
- 30/2011/GB** Désignant un comptable suppléant
- 31/2011/GB** Adoptant le plan stratégique (pluriannuel) actualisé 2010-2014 du Collège européen de police et abrogeant la décision 43/2010/GB
- 32/2011/GB** Sur le fonctionnement des groupes de travail
- 33/2011/GB** Concernant son règlement intérieur, et abrogeant et remplaçant la décision 8/2006/GB du conseil d'administration du Collège européen de police
- 34/2011/GB** Adoptant les indicateurs clés de performances et les indicateurs de performances du Collège européen de police en 2012
- 35/2011/GB** Adoptant le budget pour l'exercice financier 2012
- 36/2011/GB** Adoptant le programme de travail 2012

Annexe 3

RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU RÉSEAU

Réunion (par ordre chronologique)	Lieu	Date
21 ^e groupe de travail sur l'apprentissage	Royaume-Uni	5-7 janvier
15 ^e réunion de la rédaction de l' <i>European Police Science and Research Bulletin</i>	France	11-14 janvier
Points de contact nationaux	Hongrie	2-3 février
19 ^e comité formation et recherche	Roumanie	2-4 février
20 ^e comité budget et administration et points de contact nationaux	Hongrie	3 février
15 ^e groupe de travail sur les relations extérieures	Pologne	10-11 février
22 ^e comité stratégique	Royaume-Uni	22 février
23 ^e conseil d'administration	Royaume-Uni	23 février
24 ^e conseil d'administration	Hongrie	9-10 mars
2 ^e groupe de travail sur les programmes d'études communs	Roumanie	21-22 mars
20 ^e comité de programmation annuelle	Malte	29-30 mars
22 ^e groupe de travail sur l'apprentissage	Italie	27-29 avril
16 ^e réunion de la rédaction de l' <i>European Police Science and Research Bulletin</i>	Lituanie	26-29 avril
20 ^e comité formation et recherche	Vienne	9-11 mai
21 ^e comité budget et administration	Hongrie	12 mai
23 ^e comité stratégique	Hongrie	25 mai
25 ^e conseil d'administration	Hongrie	14-15 juin
Changement de présidence (Hongrie-Pologne)	Hongrie	16 juin
3 ^e groupe de travail sur les programmes d'études communs	Italie	20-21 juin
16 ^e groupe de travail sur les relations extérieures	Estonie	7-8 juillet
Évaluation du comité de programmation annuelle	Royaume-Uni	6-7 septembre
23 ^e groupe de travail sur l'apprentissage	Hongrie	7-9 septembre
Correspondants recherche et science	Estonie	7-9 septembre
Coordinateurs nationaux des programmes d'études communs	France	12-13 septembre
17 ^e réunion de la rédaction de l' <i>European Police Science and Research Bulletin</i>	Royaume-Uni	14-16 septembre
Groupe de projet pour la rationalisation des activités du CEPOL	Royaume-Uni	14-16 septembre
22 ^e comité budget et administration	Pologne	21 septembre
21 ^e comité formation et recherche	Portugal	28-29 septembre
24 ^e comité stratégique	Royaume-Uni	5 octobre
26 ^e conseil d'administration	Pologne	25-26 octobre
17 ^e groupe de travail sur les relations extérieures	Roumanie	7-8 novembre
3 ^e réunion des responsables du réseau électronique (e-Net)	Royaume-Uni	8-9 novembre
21 ^e comité de programmation annuelle	France	8-9 novembre
4 ^e groupe de travail sur les programmes d'études communs	Royaume-Uni	28-29 novembre
Changement de présidence (Pologne-Danemark)	Pologne	8 décembre

Collège européen de police

Rapport annuel 2011
Renforcer la coopération des services de police grâce à l'apprentissage

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne

2012 — 38 p. — 21 × 29,7 cm

ISBN 978-92-9211-012-3

doi:10.2825/28412

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- auprès des représentations ou des délégations de l'Union européenne.
Vous pouvez obtenir leurs coordonnées en consultant le site <http://ec.europa.eu>
ou par télécopieur au numéro +352 2929-42758.

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

Abonnements facturés (par exemple séries annuelles du *Journal officiel de l'Union européenne*, recueils de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne):

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne (http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm).



Office des publications

